

**LE MERCREDI 19 AVRIL 2006**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ajournée du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue au gymnase de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf au 32, Chemin de Montréal, à Gatineau, le mercredi 19 avril 2006, à 20 h 22 à laquelle sont présents :

Michel Tardif  
 Claude Auger  
 Gilles Gignac  
 Louis-Georges Desaulniers  
 Raymond Ménard  
 Jacques D'Août  
 Luc Maurice  
 Gilles A. Legault  
 Lucie A. Périard

Dominique Brière  
 Joanne Mayer  
 Michel Dambremont  
 Louise Vallières  
 Cécile Gauthier  
 Jean-Marc Lavoie  
 Sylvain Léger  
 Alexandre Iracà

Madame la commissaire Sylvie Hébert a motivé son absence.

Monsieur le commissaire Claude Benoît est absent.

**Représentant du comité de parents:**

Sylvain Charron

Monsieur Marc Beaulieu, représentant au comité de parents a motivé son absence.

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

**Assistent également à la séance :**

Pierre Daoust, directeur général  
 Line Allaire, secrétaire générale  
 Lucie Blais, chef de secrétariat

Le président déclare la séance ouverte. Il fait mention des sujets suivants :

- . Communiqué de la FCSQ concernant la stratégie d'action jeunesse 2006-2009.
- . Allocution prononcée par le président lors de la remise de prix à l'activité Chapeau les Filles, le 12 avril dernier.
- . Semaine québécoise des adultes en formation – 1 au 7 avril 2006. Bravo à madame Sliger.
- . Gala d'excellence de L'Étudiant Outaouais, le 16 mai prochain, à la Maison de la Culture, à Gatineau. Les commissaires sont invités à participer.
- . Visite de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf - remerciements adressés à madame Morin, directrice, monsieur Amyot, président du conseil d'établissement ainsi qu'au comité d'accueil.

**Parole aux commissaires**

- . Monsieur le commissaire Dominique Brière informe du décès de monsieur Raymond Troquet. Celui-ci a œuvré plusieurs années, à titre d'enseignant, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin. Des vœux de condoléances sont offerts à la famille.
- . Monsieur le commissaire Alexandre Iracà a assisté à un spectacle de haut niveau offert par le Club de patinage artistique de Buckingham, Masson-Angers. Chapeau aux nombreux bénévoles.
- . Monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie mentionne que le projet mis en place à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin impliquant le corps de cadets de l'armée représente bien le concept d'école communautaire.

- . Madame la commissaire Joanne Mayer a participé à l'exposition recycl'art, L'environnement ça me préoccupe, produite par plusieurs de nos élèves. Cette activité s'est tenue la semaine dernière, à Montpellier. Elle remercie le comité organisateur.
- . Elle a également assisté au 22<sup>e</sup> gala Mérite Jeunesse organisé par le Club optimiste de Buckingham, le 8 avril 2006, à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.
- . Monsieur le commissaire Jacques D'Août informe de la mise en candidature de madame Sylvie Bédard, à titre posthume, dans le cadre de l'Ordre du mérite scolaire Outaouais, le 6 mai 2006, à l'école Sieur de Coulonge.

<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
------------------------------------

**RÉSOLUTION 95 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>ENGAGEMENT DE FIRMES PROFESSIONNELLES RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DE TOITURE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – PROJET E.Q.-11.06</b>
---

**RÉSOLUTION 96 (2005-2006)**

Attendu que la Commission scolaire a procédé par appel d'offres sur invitation pour le choix des services professionnels pour les travaux de réfection de toitures à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, Instruction 73-0175 ;

Attendu les termes de la résolution 89 (2005-2006) ayant pour titre : «Engagement de firmes professionnelles relativement au projet de réfection de la toiture de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin – formation d'un comité – nomination de 2 commissaires et du directeur des ressources matérielles et financières » ;  
Attendu la recommandation du comité d'étude pour l'embauche des services professionnels ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la Commission scolaire retienne les services de la firme Fortin, Corriveau & Salvail, architecture + design.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>HUIS CLOS</b>
------------------

**RÉSOLUTION 97 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà ;

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 h 38.

Le conseil des commissaires analyse la plainte en déontologie formulée à l'égard du commissaire Louis-Georges Désaulniers.

<b>RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE</b>
----------------------------------

**RÉSOLUTION 98 (2005-2006)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE le conseil des commissaires revienne en séance publique.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 50.

<b>PLAINTÉ EN DÉONTOLOGIE À L'ÉGARD DU COMMISSAIRE LOUIS-GEORGES DÉSAULNIERS</b>
--

#### **RÉSOLUTION 99 (2005-2006)**

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (C.C. r. 6 1998) » ;

Attendu que le directeur général, Pierre Daoust, a déposé, le 9 mars 2006, une plainte en déontologie à l'égard du commissaire Louis-Georges Désaulniers, le tout pour violation des articles 5.4.1 et 5.4.2 dudit Règlement ;

Attendu que ladite plainte a été formulée suite à des propos du commissaire Louis-Georges Désaulniers à l'endroit de la directrice des ressources humaines, madame Line Allaire ;

Attendu les termes du document ayant pour titre : «Rapport du comité d'examen institué en vertu du paragraphe 9 du Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, (Règlement C.C.r. 6 1998) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, dans le cadre d'une plainte formulée par écrit le 1<sup>er</sup> mars 2006, contre le commissaire Louis-Georges Désaulniers, par le directeur général, monsieur Pierre Daoust - le 5 avril 2005 # de dossier: déont2006003» ;

Attendu que ledit document constitue le rapport du «comité d'examen» soumis au conseil des commissaires ;

Attendu qu'il y a lieu pour le conseil des commissaires de se prononcer à l'égard des recommandations qui lui sont faites ;

Il est proposé par madame la commissaire Louise Vallières ;

QUE le conseil des commissaires prenne acte du rapport du comité d'examen, lequel porte la signature du président, monsieur Luc Maurice, et de madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE l'allégation d'harcèlement ne soit pas retenue ;

QUE le conseil des commissaires confirme la violation, par le commissaire Louis-Georges Désaulniers, des articles 5.4.1 et 5.4.2 du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et, par voie de conséquence, que la plainte sur le même sujet soit retenue ;

QUE le commissaire Louis-Georges Désaulniers se voit interdire de siéger, d'ici la fin de son mandat, au comité des ressources humaines.

Madame la commissaire Louise Vallières demande que le vote soit secret.

Monsieur Sylvain Charron, représentant du comité de parents, agit à titre de scrutateur.

Le résultat du vote :

**POUR** : 8

**CONTRE** : 8

Le président exerce son vote prépondérant en faveur de la résolution.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers ne peut exercer son droit de vote dans la présente résolution conformément au document ayant pour titre : «Vote des membres du conseil des commissaires – éthique et déontologie – Quelques balises».

**RÉSEAU PRIVÉ DE FIBRES OPTIQUES – FINANCEMENT À LONG TERME – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

**RÉSOLUTION 100 (2005-2006)**

Attendu que dans le cadre du programme «Villages branchés du Québec», le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorise la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées à réaliser le déploiement d'un réseau de télécommunications par fibres optiques (lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2004) ;

Attendu la résolution 19 (2004-2005) ayant pour titre : «Déploiement d'un réseau de fibres optiques – financement à long terme – demande d'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport» ;

Attendu que le coût estimé du projet est de 2 421 158 \$, dont une somme de 422 314 \$ qui doit être financée par la Commission scolaire ;

Attendu que la Commission scolaire doit investir 246 135 \$ pour l'achat d'équipement pour la téléphonie IP ;

Attendu que la Commission scolaire doit investir 246 825 \$ pour l'achat d'équipements informatiques ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport augmente l'autorisation d'emprunter la somme de 722 000 \$ sur 10 ans à 915 274 \$ sur 10 ans.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :**

**POUR :** Michel Tardif, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Gilles A. Legault, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Alexandre Iracà, Louise Vallières

**CONTRE :** Joanne Mayer

**ABSENCES :** Dominique Brière, Louis-Georges Désaulniers, Jean-Marc Lavoie, Lucie A. Périard, Michel Dambremont

**PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

**RÉSOLUTION 101 (2005-2006)**

Attendu la résolution 84 (2004-2005) ayant pour titre : «Projet d'économie d'énergie – financement – demande d'autorisation au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport»;

Attendu la nécessité de moderniser nos équipements de chauffage et de ventilation ;

Attendu le rapport déposé par la firme 4Ei, consultants lequel fait état d'une économie possible de ± 500,000 \$ par année sur une période de 76 mois ;

Attendu les discussions au Comité des ressources matérielles et financières du 10 avril 2006 ;

Attendu la recommandation du directeur des ressources matérielles et financières et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

Que le ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport augmente l'autorisation d'emprunter la somme de 2 000,000 \$ sur une période de 5 ans à 3 400 000 \$ sur une période de 8 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 102 (2005-2006)**

Il est proposé par madame la commissaire Lucie A. Périard ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 3 mai 2006, à 20 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 22 h 10.

***Luc Maurice,***  
Président du conseil des commissaires

***Line Allaire,***  
Secrétaire générale

cc060419